



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports
Monsieur Guy Parmelin
Conseiller fédéral
Palais fédéral est
3003 Berne

Document PDF et Word à :
christian.catrina@gs-vbs.admin.ch

Fribourg, le 28 août 2018

Arrêté de planification relatif au renouvellement des moyens pour la protection de l'espace aérien - Consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous nous référons à la consultation mentionnée en titre, laquelle a retenu toute l'attention du Conseil d'Etat du canton de Fribourg. Nous vous remercions de nous y avoir associés et, dans le délai impart, nous nous déterminons comme suit.

Le Conseil d'Etat fribourgeois soutient les buts poursuivis par l'adoption de cet arrêté fédéral, à savoir de doter notre pays des moyens nécessaires pour assurer, à long terme, la défense de son espace aérien. Il est également favorable à la procédure choisie par le Conseil fédéral, soit l'adoption d'un arrêté de planification pouvant faire l'objet d'un référendum facultatif. La décision de principe qui en découle constitue une base solide pour les futures acquisitions dans le domaine de la protection de l'espace aérien et, partant, pour une capacité de défense garante de l'indépendance de la Suisse.

Le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien est important aussi pour les cantons, notamment parce que ces derniers ne peuvent garantir une protection efficace lors de conférences (comme le WEF) sur le territoire relevant de leur souveraineté qu'à la condition que la Confédération soit en mesure, de son côté, de protéger efficacement l'espace aérien correspondant. A cet effet, des moyens de défense sol-air s'imposent, tout comme des avions permettant de garantir un service de police aérienne efficace. Par conséquent, l'évaluation et l'acquisition de ces moyens doivent être entreprises le plus rapidement possible.

Concernant la teneur de l'arrêté, nous avalisons le projet et les trois articles qu'il contient. Notamment, le Conseil d'Etat estime judicieux de fixer un volume maximal de financement arrêté, selon le projet, à huit milliards de francs et, compte tenu de la complexité de la procédure d'acquisition, de prévoir la possibilité de procéder aux acquisitions nécessaires dans le cadre d'un

ou de plusieurs programmes d'armement sur lesquels les chambres fédérales seront appelées à se déterminer. Enfin, le Conseil d'Etat est aussi favorable à ce que l'évaluation et l'acquisition de nouveaux avions de combat et d'un système de défense sol-air de grande portée se fassent simultanément et de manière coordonnée.


En proposant cet arrêté de planification sur le renouvellement des moyens de protection de l'espace aérien, le Conseil fédéral accomplit son devoir constitutionnel concernant la sécurité de notre pays et assume ses responsabilités envers les générations futures dans le domaine de la sécurité.

Finalement, le Conseil d'Etat tient à ce que les cantons riverains des aérodromes militaires et places d'exercice soient pris en considération de manière équitable lorsqu'il s'agira de désigner les entreprises pouvant bénéficier de mandats dans le cadre des affaires compensatoires.


Dans ce contexte, nous partageons l'avis du Conseil d'Etat du canton de Vaud tendant à ce qu'en cas d'acquisition de nouveaux avions, le pôle de compétence soit situé à Payerne, au vu du nombre de mouvements jets gérés par année par cette base. Il est dans la logique que la symétrie entre les nuisances subies et les valeurs ajoutées générées soit assurée. A ce titre, le Conseil d'Etat sollicite qu'une réflexion sur une implantation de RUAG sur le site de Payerne soit étudiée dans des délais raisonnables.

En vous remerciant de prendre en considération cette prise de position, nous vous présentons, Monsieur le Conseiller fédéral, nos plus cordiales salutations.

Au nom du Conseil d'Etat :


Georges Godel
Président




Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat